



Services de Consultation

Renforcer la capacité des parties prenantes de la foresterie africaine à développer des projets bancables sur l'amélioration de la résilience au changement climatique et des moyens de subsistance des communautés dépendantes des forêts et des arbres

Juillet 2020

1.0 Introduction

Le Forum forestier africain (AFF) est une organisation non gouvernementale panafricaine dont le siège est à Nairobi, au Kenya. C'est une association d'individus qui partagent la recherche et l'engagement en faveur de la gestion, de l'utilisation et de la conservation durables des ressources forestières et arboricoles de l'Afrique pour le bien-être socio-économique de ses populations et pour la stabilité et l'amélioration de son environnement. L'objectif de l'AFF est de fournir une plateforme et de créer un environnement favorable à l'analyse indépendante et objective, au plaidoyer et aux conseils sur les questions politiques et techniques pertinentes relatives à la gestion, l'utilisation et la conservation durables des ressources forestières et arboricoles de l'Afrique, dans le cadre des efforts visant à réduire la pauvreté, à promouvoir l'égalité des sexes et le développement économique et social.

L'AFF met en œuvre un projet intitulé "**Forêts africaines, populations et changement climatique**" soutenu par la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse et qui s'articule autour de quatre objectifs spécifiques : (i) renforcer la capacité des acteurs forestiers africains à adopter les meilleures pratiques qui intègrent à la fois les options d'adaptation et d'atténuation en réponse aux impacts du changement climatique et de la variabilité des systèmes biophysiques et sociaux dans différents paysages ; (ii) améliorer la gouvernance nationale des forêts en renforçant la capacité des acteurs africains à répondre à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives mondiales liées au changement climatique en matière de foresterie ; (iii) promouvoir les opportunités d'entrepreneuriat et les moyens technologiquement efficaces pour une valeur ajoutée des services et des produits forestiers, y compris ceux liés au changement climatique qui améliorent les moyens de subsistance, les revenus nationaux et l'emploi et (iv) renforcer la capacité institutionnelle de l'AFF dans la création et le partage de connaissances et d'informations pertinentes sur les forêts et les arbres pour une meilleure prise de décision. Parmi les principaux résultats attendus de ces objectifs d'ici la fin de la période de mise en œuvre figurent, sans s'y limiter, une meilleure connaissance et l'adoption des meilleures pratiques de gestion et d'utilisation durables des ressources forestières et arboricoles dans le contexte du changement climatique, ainsi qu'un renforcement des capacités des parties prenantes de la foresterie africaine pour la mise en œuvre de ces pratiques au niveau national en vue d'améliorer les moyens de subsistance et de rendre l'environnement plus sain. Les activités prévues dans ces termes de références visent à contribuer à ces résultats.

1.1 Contexte

La contribution des ressources forestières et arboricoles à la maîtrise du changement climatique, à la réduction de la vulnérabilité sociale et biophysique, à la création d'emplois et à l'amélioration des moyens de subsistance a été largement documentée. En outre, il est de plus en plus reconnu que l'intégration des options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres permet de relever les défis posés par le changement et la variabilité climatiques en Afrique et dans le reste du monde en développement. Une telle

intégration devrait générer de multiples avantages, notamment une meilleure conservation de la biodiversité, une gestion durable des forêts et une amélioration des moyens de subsistance des communautés dépendantes des forêts.

À cet égard, l'AFF a mené en 2019 de nombreuses études, dont deux étaient axées sur le renforcement de la capacité des parties prenantes de la foresterie africaine à intégrer et à adopter des options d'adaptation et d'atténuation en réponse au changement climatique et sur le renforcement de la mise en œuvre de la REDD+ dans les pays africains. Ces études ont permis d'identifier des activités, des projets et des programmes présentant à la fois des avantages en matière d'atténuation et d'adaptation qui concernent la résilience aux effets néfastes du changement climatique. Plus intéressant encore, il a été constaté que les activités pilotes de la REDD+ démontraient à la fois des potentiels d'adaptation et d'atténuation, même si la plupart des pays africains n'en sont qu'au début de la formulation et de la mise en œuvre des plans et activités REDD+ conformément au cadre de Varsovie. L'AFF a donc élaboré un cadre stratégique pour intégrer les options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres en réponse au changement et à la variabilité climatiques. Ce cadre a été validé par 54 parties prenantes du secteur forestier de 28 pays africains.

De même, une autre étude menée par l'AFF en 2019 sur le renforcement de la capacité des parties prenantes de la foresterie africaine à améliorer la production et le commerce des gommés et des résines a démontré que les moyens de subsistance tirés de ces produits forestiers non ligneux sont d'une importance capitale dans les écosystèmes fragiles des zones arides africaines. Ces terres arides et semi-arides (TASA) sont connues pour être confrontées à de nombreux défis liés au climat, notamment des sécheresses récurrentes et des régimes pluviométriques irréguliers et peu abondants. La production et la commercialisation de gommés et de résines sont devenues des moyens de subsistance alternatifs et une stratégie de résistance au climat pour les communautés des zones arides et semi-arides. Par exemple, il a été observé que les gommés et les résines exploitées de *Senegalia sp.*, *Vachelia sp* *Comiphora sp.* et des espèces apparentées sont commercialisées localement et font également partie du commerce transfrontalier qui apporte des avantages socio-économiques, culturels et médicaux, en plus de la durabilité environnementale. La promotion des opportunités d'entrepreneuriat et des moyens technologiquement efficaces permettant d'ajouter de la valeur à ces produits importants pourrait donc contribuer à améliorer la résilience au changement climatique, ainsi qu'à renforcer les moyens de subsistance, les revenus nationaux et l'emploi parmi les acteurs de ces zones sensibles au climat.

Cependant, ces chaînes de valeur restent sous-développées du fait du manque de capital financier et de compétences techniques, ce qui reste des contraintes majeures pour le

secteur des gommages et des résines dans les pays producteurs. En outre, l'insuffisance de capacité techniques pour élaborer des projets bancables en vue de la mise en œuvre et de la promotion d'es options d'intégration, d'adaptation et d'atténuation tout en accélérant simultanément le processus REDD+ dans les pays africains reste un défi important.

1.2 Justification et objectif de l'appel

Le Forum forestier africain, dans son plan de travail annuel 2020 pour le projet "**Les forêts africaines, les populations et le changement climatique**", recrute **dix (10) experts nationaux**, deux pour la **Zambie, le Kenya, la République démocratique du Congo, le Burkina Faso et la Sierra Leone**, pour renforcer les capacités des parties prenantes dans le secteur forestier pour le développement de projets bancables qui pourraient améliorer la résilience au changement climatique et les moyens de subsistance des communautés dépendantes des forêts et des arbres. Cette mission sera spécifiquement axée sur la transmission de connaissances et de compétences aux formateurs de formateurs (FdF) afin d'aider leurs pays à mobiliser des fonds et d'autres ressources pour (i) mettre en œuvre le cadre stratégique sur l'intégration et l'adoption d'options d'atténuation et d'adaptation basées sur les forêts et les arbres en réponse au changement climatique ; (ii) améliorer la mise en œuvre de REDD+ ; et (iii) renforcer les chaînes de valeur des gommages, résines et autres PFNL pertinents pour les femmes et les jeunes. La formation dans les pays sélectionnés devrait conduire à l'élaboration d'au moins deux projets nationaux bancables soumis aux donateurs concernés.

1.3 Tâches spécifiques

Dans chaque pays sélectionné, l'expert les experts sélectionnés devront :

- (i) Compiler et mettre à jour la liste des acteurs/parties prenantes (potentiels) engagés dans :
 - a. La mise en œuvre et l'adoption d'options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres, y compris l'élaboration et le renforcement des mesures de résilience aux effets néfastes du changement climatique ;
 - b. La mise en œuvre des activités, projets et programmes REDD+ ; et
 - c. Les chaînes de valeurs des gommages, résines et autres PFNL, y compris leurs domaines d'intervention prioritaires, leur statut et leurs besoins en ressources ;
- (ii) Mettre à jour la liste et les analyses des donateurs potentiels qui pourraient être ciblés pour la collecte de fonds en tenant compte de leurs avantages, inconvénients et exigences ;
- (iii) Sur la base des points (i) et (ii), élaborer des supports de formation contextualisés sur la mobilisation des ressources à travers l'élaboration de projets bancables à mettre en œuvre sur : (a) l'intégration et l'adoption d'options d'adaptation et d'atténuation basées sur les forêts et les arbres ainsi que la résilience aux effets néfastes du changement climatique ; le renforcement de la REDD+ et (c) le renforcement des chaînes de valeur des gommages, des résines et des PFNL ;

- (iv) En collaboration avec le secrétariat de l'AFF, entreprendre la formation des formateurs sur la mobilisation des ressources par le développement de projets bancables comme stipulé au point (iii) ;
- (v) Prioriser et sélectionner au moins six idées de projets/notes conceptuelles, deux par pays ciblé dans différents types de forêts et leurs institutions hôtes/parties prenantes pour le suivi et la finalisation pour soumission sous la supervision du secrétariat du Forum;
- (vi) Guider tous les stagiaires pour qu'ils élaborent un plan d'action et une stratégie efficace et réaliste pour une mobilisation durable des ressources
- (vii) Produire et soumettre un rapport d'atelier comprenant tout le matériel de formation développé et utilisé avec les recommandations appropriées.

2.0 Qualifications et compétences minimales requises

Les candidats intéressés doivent posséder les qualifications et compétences minimales suivantes :

- (i) Être titulaire d'un Master en gestion des ressources naturelles avec de bonnes connaissances en foresterie, en financement du changement climatique et en économie de l'environnement et des ressources naturelles ou dans des domaines connexes ;
- (ii) Être un scientifique en recherche-développement ayant des connaissances et une expérience avérée dans la conception, le suivi, l'évaluation et la rédaction de rapports sur des projets de développement basés sur la foresterie et/ou les ressources naturelles ; un doctorat sera un atout supplémentaire
- (iii) Connaître les questions actuelles et émergentes en matière de foresterie et de négociations sur le changement climatique mondial ;
- (iv) Avoir une expérience de la politique et de la gestion forestières en Afrique ;
- (v) Avoir de bonnes compétences en matière de mobilisation des ressources et avoir contribué à sécuriser le financement d'au moins cinq (5) projets basés sur les ressources naturelles, la forêt au niveau national et/ou international ; et
- (vi) Excellentes aptitudes à la communication écrite et orale en anglais pour les anglophones et en français pour les francophones d'Afrique.

3.0 Exigences relatives à la demande

Le demandeur doit présenter les éléments suivants :

- (i) Lettre de motivation indiquant comment les qualifications et l'expérience requises ci-dessus sont remplies.
- (ii) Une brève proposition/note conceptuelle contenant :
 - (a) Domaine de résultats clés et activités correspondantes ;
 - (b) Un aperçu provisoire du programme de formation
- (iii) Curriculum vitae.

4.0 Délais

Les demandes doivent être reçues par le secrétariat de AFF avant le 31 juillet 2020.

- Les résultats de la sélection seront annoncés aux candidats retenus avant le 20 août 2020.
- Les candidats sélectionnés tiendront une réunion sur Skype avec le secrétariat de AFF pour discuter d'une harmonisation de l'approche et du plan de travail dans tous les pays ciblés, au plus tard le 2 septembre 2020.
- En fonction de la situation de la pandémie COVID-19 dans chaque pays, la formation sera organisée au plus tard le 15 novembre 2020
- La supervision et l'orientation des partenaires sélectionnés pour l'élaboration de propositions de projets bancables se poursuivront jusqu'au 31 mars 2021.

5.0 Modalités de candidature

Toutes les demandes doivent être soumises par courrier électronique en indiquant l'objet : "Consultance No : **02-111/113/3.1.2 "Renforcement de la capacité des parties prenantes de la foresterie africaine à développer des projets bancables pour améliorer la résilience au changement climatique et les moyens d'existence"** aux Drs. Marie Louise Avana-Tientcheu et Doris Mutta du Secrétariat AFF à travers les adresses électroniques suivantes : m.avana@cgiar.org et d.mutta@cgiar.org avec copie à exec.sec@afforum.org